

Montréal, le 14 septembre 2007

Monsieur Daniel Turp  
Député de Mercier  
1045, rue des Parlementaires  
Bureau 3.61  
Québec  
H2J 1X6

Monsieur le Député,

Le Conseil québécois de la musique, et très certainement bon nombre de ses membres, ont lu avec grand intérêt vos opinions parues dans divers quotidiens du Québec, les 14 et 28 août derniers, ainsi que les réactions diverses que celles-ci ont provoquées. Nous avons également répondu à votre invitation de visiter votre site Internet, où vous avez développé vos idées.

D'entrée de jeu, comprenez que le Conseil québécois de la musique ne souhaite pas débattre des vertus d'une chaîne culturelle à la radio d'État, par opposition à une chaîne, telle Espace Musique, essentiellement consacrée à la musique. La mission même du Conseil québécois de la musique est en effet d'assurer le rayonnement du milieu musical québécois. En conséquence, le Conseil ne peut qu'être en accord avec la présence d'une radio strictement musicale dans le spectre radiophonique québécois. Il soutiendra toujours les propositions ou les projets visant à permettre aux compositeurs et aux musiciens d'ici d'atteindre mieux et plus largement leurs publics.

De même, le Conseil québécois de la musique appuiera toujours les initiatives faisant en sorte que la musique dite de concert, que ce soit la musique classique, la musique contemporaine ou actuelle, le jazz, pour ne nommer que celles-là, aient un accès amélioré aux moyens de diffusion de masse, particulièrement les ondes de la radio et de la télévision.

Dans cette optique, le Conseil québécois de la musique ne demanderait pas mieux que de voir le gouvernement du Québec retenir votre proposition de créer une nouvelle Radio-Québec, dont la mission serait de diffuser, sur l'ensemble du territoire, les œuvres de nos compositeurs et de nos musiciens.

Nous avons la conviction intime qu'il y a un public pour la musique de concert. La meilleure preuve en est certainement que depuis plusieurs saisons, les festivals et les concerts offerts par notre milieu connaissent une fréquentation en hausse constante.

Dans vos opinions parues ces dernières semaines, vous vous en êtes pris durement aux choix de programmation de la Société Radio-Canada pour sa chaîne Espace Musique. Vous y déploriez plus particulièrement le fait que la musique classique n'y trouve désormais qu'une portion congrue.

Avant de réagir à vos propos, nous avons voulu attendre l'annonce, par la Société Radio-Canada, de la programmation d'automne-hiver qu'elle a retenue pour Espace Musique. Maintenant que c'est chose faite, la situation nous amène, avec quelques nuances, à partager plusieurs de vos doléances.

La Société affirme qu'Espace Musique doit être ouverte à tous les genres musicaux ? Soit. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer que cette ouverture ait fermé la porte à double tour sur d'autres musiques. Désormais, et c'est déplorable, il n'y a presque plus de place à Espace Musique pour les musiques de

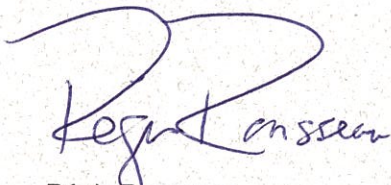


création, contemporaine ou actuelle. Si Espace Musique veut donner plus de place à la musique, ce avec quoi nous sommes fondamentalement d'accord, il faudrait que la chaîne s'ouvre vraiment à toutes les musiques et évite de négliger les unes au détriment des autres.

Le Conseil québécois de la musique s'étonne également de la décision de faire disparaître, pour les régions de Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke, l'émission matinale de musique classique, alors qu'elle est maintenue ailleurs au pays. Pourquoi cette double programmation à une heure de grande écoute ? Il nous semble qu'une émission de musique classique peut être fort captivante pour un large auditoire... Les émissions programmées en matinée les jours de week end en sont une preuve on ne peut plus concrète.

Par ailleurs, nous ne pouvons que saluer l'initiative de la Société Radio-Canada de créer sur Internet un nouvel Espace Classique. Bien que ce nouveau support ne soit accessible qu'aux « branchés » et qu'il connaisse de sérieuses limites pour les personnes en déplacement, le Conseil québécois de la musique voudra très certainement apporter sa contribution au développement de cette nouvelle avenue pour le rayonnement des compositeurs et des musiciens d'ici.

En terminant, Monsieur le Député, le Conseil québécois de la musique vous remercie de l'appui que vous accordez au milieu musical québécois. Il vous sait gré d'avoir amorcé une discussion qui, souhaitons-le, se poursuivra et ouvrira de nombreuses pistes qui permettront à nos musiciens de mieux rejoindre leurs publics. Nous espérons vivement que vos prises de position sauront convaincre de nombreux autres hommes et femmes politiques de l'importance de soutenir nos créateurs et nos musiciens.



Régis Rousseau,  
président  
Conseil québécois de la musique